

DELIBERATION CR008-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 23 mars 2021 ;

Objet de la délibération : AAP UA-PULSAR 2021

La Commission de la Recherche réunie le 29 mars 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le classement de l'AAP UA-PULSAR 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 34 voix pour, une voix contre et une abstention.

Christian ROBLÉDO

*Président
de l'Université d'Angers*

Signé le 13 avril 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mis en ligne le : 14 avril 2021

AAP UA + PULSAR 2021

Pôle de recherche	Unité de recherche	Porteur.se du projet	Acronyme du projet	AAP REGION	Classement SFR	Titre du projet	Montant total	Montant demandé UA	Montant demandé Région Pulsar	Autre Apport
Végétal et Environnement	IRHS	GUSCHINSKAYA Natalia	BacFungiMix	RFI Objectif Végétal	1/1	Construction de microbiotes synthétiques mixtes « bactéries –champignons » pour la protection des semences contre le champignon pathogène <i>Alternaria brassicicola</i>	30 000 €	15 000 €	Non éligible	15 000 € (RFI OV)
Math STIC	LERIA	DIEGUEZ LODEIRO Martín	CTASP	RFI Atlanstic +EM en cours	1/1	Constraint Temporal Answer Set Programming	25 000€	15 000 €	Non éligible	10 000 € (RFI Atlanstic)
Santé	CRCINA	MIOT Charline	HyperRAG	PULSAR	1/1	Implications de l'hyperexpression des protéines RAG dans les leucémies aiguës lymphoblastiques B de l'enfant réfractaires ou en rechute.	40 000 €	15 000 €	15 000 €	10 000 €
LL-SHS	TEMOS	MOYSAN Magalie	Archimed	PULSAR	1/3	Usages d'archives de la recherche biomédicale par les associations de lutte contre le sida. Une étude comparée France-Etats-Unis (1984-2016)	15 560 €	7 780 €	7 780 €	
LL-SHS	3L.AM	BOUTON-KELLY Ludivine et MOHRING Agatha	PICT	PULSAR	2/3	Penser, traduire et représenter le(s) corps: dire l'intime	31 110 €	14 255 €	14 255 €	2 600 €
LL-SHS	GRANEM	MEATCHI Sourou	DIGI-PME	PULSAR	3/3	Digitalisation & Intelligence des Données Numériques dans les PME et les Territoires	30 000 €	15 000 €	15 000 €	
Total							171 670 €	82 035 €	52 035 €	37 600 €